



**FICHE D'ORIENTATION
PEDAGOGIQUE**

PREPARATION AU CRIT

CONTEXTE GENERAL	8
LES DISPOSITIFS DE FORMATION MIS EN PLACE.....	8
ANNEXE : RECAPITULATIF DES PERIODES DE FORMATION.....	11

CONTEXTE GENERAL

L'objet de cette formation est de préparer les agents de catégorie B des services déconcentrés du Ministère du Travail souhaitant passer le concours réservé d'inspecteur du travail (et qui en remplissent les conditions) à l'épreuve orale d'admission consistant en un entretien avec le jury.

L'entretien avec le jury a pour point de départ un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au plus, sur son expérience professionnelle, ses motivations et son projet professionnel.

Le candidat établit, en vue de cette épreuve, un dossier ayant pour objet de vérifier la capacité de celui-ci à occuper l'un des emplois des inspecteurs du travail, à travers la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle du candidat, des compétences qu'il a développées, de l'expression de ses motivations et de son projet professionnel. Le jury dispose de ce dossier pour conduire l'entretien.

L'épreuve est d'une durée totale de 30 minutes, notée de 0 à 20.

LES DISPOSITIFS DE FORMATION MIS EN PLACE

La reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) invite les candidats à sélectionner les connaissances et compétences professionnelles acquises dans une administration, un service déconcentré, un établissement public, une collectivité territoriale ou dans une activité salariée ou de bénévole. Ces acquis devront être en lien avec le poste sur lequel concourent les candidats.

En raison de son objet, la démarche de RAEP est un **processus qui nécessite un investissement personnel important de la part des candidats**, allant bien au-delà de ce qui peut être apporté en formation.

Il est donc indispensable de commencer à s'imprégner de cette démarche le plus en amont possible du concours et du processus de formation.

Aussi, la préparation est aménagée autour d'un **parcours de formation hybridé** conçu pour se dérouler à la fois à distance via la plateforme pédagogique des apprentissages à distance et en présentiel.

Ce dispositif de formation a pour objet d'accompagner chaque candidat dans sa préparation **par des apports méthodologiques et de conseils pour la rédaction du dossier RAEP et pour sa prestation orale.**



Inscription à la préparation concours du 06/01/2020 au 06/02/2020 auprès des responsables de formation en région.

Par l'inscription dans cette préparation, le candidat s'engage à suivre L'INTEGRALITE du dispositif de préparation (4 modules de formation)

L'accompagnement pédagogique des agents est réalisé comme suit :



A compter du 12 février 2020 : le stagiaire est invité à se rendre sur la Plateforme des apprentissages à distance de l'INTEFP (PadINT) – Espace « CRIT 2020 » afin de prendre connaissance de son parcours de formation, des E-learning proposés par l'INTEFP sur « Ma démarche RAEP » et des ressources associées.

MODULE 1 : ELABORATION DU DOSSIER RAEP
FORMATION A DISTANCE – EFFECTUEE PAR UN PRESTATAIRE

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- ✓ Acquérir la méthodologie de rédaction du dossier RAEP
- ✓ Comprendre et assimiler son environnement professionnel (Fonction publique, Ministère, DIRECCTE, UD)
- ✓ Etre en capacité de l'intégrer dans la rédaction du dossier RAEP et lors de l'entretien avec le jury.

La formation ouverte et à distance fait partie intégrante du parcours de formation au même titre que les séances en face à face pédagogique.

Le candidat recevra du prestataire toutes les informations utiles par mail avant l'ouverture de la plateforme à distance

Il devra se rendre, **à compter du 17 février 2020** sur une plateforme du prestataire, afin de suivre la **1^{ère} étape** de sa préparation.

MODALITES :



Du 17 février au 28 février : Connexion sur la plateforme en ligne du prestataire - Supports de formation en ligne permettant d'acquérir la méthodologie du dossier RAEP



Du 2 mars au 27 mars : Chaque candidat inscrit sur la plate-forme bénéficiera de 2 corrections individualisées de son dossier RAEP

- ✓ 1^{ère} version du dossier RAEP :
 - le candidat transmet une 1^{ère} version au prestataire avant le 6 mars
 - le prestataire transmet une 1^{ère} correction au plus tard le 13 mars
- ✓ 2^{ème} version du dossier RAEP :
 - le candidat transmet une 1^{ère} version au prestataire avant le 20 mars
 - le prestataire transmet une 1^{ère} correction au plus tard le 27 mars



Accès permanent en ligne à un forum sur lequel les candidats pourront poster toute question d'ordre méthodologique et recevoir les réponses appropriées

MODULE 2 CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL
FORMATION EN REGION PAR DES AGENTS DU MINISTERE

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- ✓ Comprendre et assimiler son environnement professionnel (Fonction publique, Ministère, DIRECCTE, UD)
- ✓ Etre en capacité de l'intégrer dans la rédaction du dossier RAEP et lors de l'entretien avec le jury.

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Parallèlement à l'intervention du prestataire, deux modalités pédagogiques sont proposées :



En présentiel (1 jour – date déterminée en région entre le 2 mars et 27 mars 2020) :

à partir des expériences des stagiaires, les stagiaires vont reconstituer l'environnement professionnel dans lequel ils évoluent afin de l'appliquer dans le dossier RAEP ainsi que lors de l'entretien avec le jury.



Sur la plateforme de l'INTEFP « PadINT »: en complément de cette journée en présentiel, des supports pédagogiques seront mis à la disposition des stagiaires

MODULE 3 : METHODOLOGIE A L'ENTRETIEN ORAL
FORMATION EN REGION EFFECTUEE PAR UN PRESTATAIRE

Durée : 2 jours pédagogiques



dates déterminées en région entre le 6 avril et 30 avril 2020)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Présenter son dossier RAEP lors d'un entretien de courte durée afin de pouvoir le rectifier avant le dépôt auprès de la DRH,
- Valoriser son expérience professionnelle au cours de l'exposé ;
- Construire et argumenter ses réponses aux questions du jury ;
- Se positionner pendant l'entretien avec le jury.

MODULE 4 : LA MISE EN SITUATION VIA LA PARTICIPATION AUX JURYS FICTIFS
FORMATION EN REGION EFFECTUEE PAR DES AGENTS DU MINISTERE



Dates déterminées en région entre le 25 mai et le 5 juin 2020

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Cette mise en situation a pour objectif de mettre le candidat dans conditions les plus proches de celles du jour de l'entretien devant le jury du CRIT. Le candidat passera au moins une fois devant le jury fictif,

Ce temps est indispensable dans la finalisation du parcours de formation.

RECAPITULATIF DES PERIODES DE FORMATION



Inscription à la préparation concours du 06/01/2020 au 06/02/2020 auprès des responsables



A compter du 12 février 2020 :  **Connexion à la PadINT – Espace « CRIT 2020 »** afin de prendre connaissance de son parcours de formation, des E-learning proposés par l'INTEFP sur « Ma démarche RAEP » et des ressources associées.

MODULE 1 : ELABORATION DU DOSSIER RAEP



Du 17 février au 28 février : Connexion sur la plateforme en ligne du PRESTATAIRE - Supports de formation en ligne permettant d'acquérir la méthodologie du dossier RAEP



Avant le 6 mars : Envoi au prestataire de la 1^{ère} version du dossier RAEP



Avant le 20 mars : Envoi au prestataire de la 2^{ème} version du dossier RAEP

MODULE 2 : CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL



En présentiel (1 jour – date déterminée en région entre le 2 mars et 27 mars 2020) :

MODULE 3 : METHODOLOGIE A L'ENTRETIEN ORAL



En présentiel (2 jours - dates déterminées en région entre le 6 avril et 30 avril 2020)

MODULE 4 : LA MISE EN SITUATION VIA LA PARTICIPATION AUX JURYS FICTIFS



En présentiel - date déterminée en région entre le 25 mai et le 5 juin 2020

